

1. OBJET

Les présentes CGDV régissent les prestations fournies par la SARL CHEVAL SEREIN, située à 1 Le Cancet, 33240 PÉRISSAC, représentée par Madame Mathilde Augereau et tout participant (ci-après dénommé "le Client") à un stage 100 % personnalisé organisé au sein des écuries situées à 1 Le Cancet, 33240 Périssac.

2. INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

- Toute inscription à un stage est confirmée après la réception d'un devis signé et du paiement d'un acompte correspondant à 30 % du montant total du stage.
- Le solde doit être réglé au plus tard 14 jours avant le début du stage.
- La SARL Cheval Serein, se réserve le droit d'annuler la réservation si les délais de paiement ne sont pas respectés.

3. TARIFS ET PAIEMENTS

Les tarifs applicables sont les suivants :

- Stage 100 % personnalisés : 150 € TTC soit 142,18 € HT la journée de stage.
- Pour les participants venants avec leur cheval:
 - Pensions à la journée : 5 € TTC soit 4.17 €par jour.
 - Pour les pensions nuit : 10 € TTC par jour soit 8.33 € HT par nuit.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque ou espèces.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le Client :

- Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail ou courrier).
- Si l'annulation intervient plus de 20 jours avant la date du stage, l'acompte est remboursé intégralement.
- Si l'annulation intervient moins de 20 jours avant la date du stage, l'acompte est conservé par l'Organisatrice à titre de dédommagement.

Annulation par l'Organisatrice :

- En cas d'annulation du stage par la SARL Cheval Serein, le Client sera intégralement remboursé, y compris l'acompte.

5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

- Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité et les règles de fonctionnement communiquées par la SARL Cheval Serein.
- Le Client doit fournir des informations complètes et exactes concernant son cheval (état de santé, vaccinations, comportement, etc.) avant le stage.
- Les chevaux participants doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre la rhinopneumonie, et ne pas présenter de symptômes de maladie transmissible.

6. RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATRICE

- La SARL Cheval Serein s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement du stage.
- Toutefois, la SARL Cheval Serein, en tant qu'organisateur du stage ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, blessure ou maladie affectant le client ou son cheval, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle pendant le stage .

7. ASSURANCE

- Le Client est tenu de souscrire une assurance Responsabilité Civile pour lui-même et son cheval.
- Une copie de l'attestation d'assurance pourra être demandée avant le début du stage.
- La SARL Cheval Serein a souscrit à une assurance couvrant les Garanties de base dont Défense Pénale et Recours Sulfé à Accident chez

Gan assurance

MR RUGGIERO Diego

BIGANOS OCEAN

77, AVENUE DE LA COTE D ARGENT

33380 BIGANOS

05 56 82 65 12

NIFR|AS 07015532

GAN AGRI - Contrat n°313723882000

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction, diffusion ou exploitation des contenus pédagogiques du stage sans l'autorisation de la SARL Cheval Serein est strictement interdite.

9. LITIGES

- En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
- À défaut, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

10. OBLIGATIONS DE MOYENS

La SARL CHEVAL SEREIN s'engage à mettre en œuvre toutes ses compétences et à utiliser les moyens techniques, pédagogiques et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés durant le stage, en matière de travail, d'éducation des chevaux et de progression des cavaliers.

Cependant, en raison de la nature vivante, sensible et parfois imprévisible des chevaux, ainsi que des spécificités de chaque cavalier, aucune garantie de résultat ne peut être donnée. Chaque cheval a son propre tempérament, rythme d'apprentissage et capacité à intégrer de nouvelles compétences, tout comme chaque cavalier progresse à son propre rythme.

Ainsi, la prestation repose sur une obligation de moyens, l'Organisatrice mettant tout en œuvre pour fournir un accompagnement de qualité, mais excluant toute obligation de résultat quant aux progrès réalisés ou aux objectifs atteints à l'issue du stage.

11. ACCEPTATION DES CGDV

La réservation d'un stage implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

En cochant cette case, le client accepte les CGDV du stage.

Signature du client
et date